

bourg<sup>18</sup>. Un des principaux objectifs fut l'extension du casernement. Il n'offrait jusqu'en 1726 qu'un petit millier de places réparties entre la citadelle et une caserne urbaine construite en 1691 pour les cavaliers de passage<sup>19</sup>. Le reste était à la charge des habitants dont les demeures pouvaient loger 227 officiers et 3 906 hommes, voire 4 802 en cas d'extrême nécessité, et 1 017 chevaux<sup>20</sup>. Limitée cependant à 3 000 hommes durant les années « vingt », la garnison de Metz pouvait donc, techniquement, être doublée en passant à 80 % à la charge de la majorité des 24 000 Messins d'alors. En moins de quinze ans, la situation se transforme radicalement par la construction rapide de vastes casernes capables d'accueillir, selon les normes, quelque 7 000 hommes dès 1740, portés à 10 312 en 1750, sans compter 494 officiers et autant de valets, et d'abriter 2 390 chevaux<sup>21</sup>. Fréquemment réalisés, ces effectifs modifient profondément la texture de Metz, malgré l'essor de sa population qui passe de 29 000 habitants en 1739—41 à près de 34 000 en 1788<sup>22</sup>. Désormais, l'élément militaire fait partie du paysage, puisque le « taux de militarisation », de type verduinois dans les années « vingt » (un soldat pour huit à neuf habitants), atteint un pour trois en 1740 et ne tombe à un pour 4,5 que dans les années « 80 »<sup>23</sup>. En substituant à la promiscuité du logement la juxtaposition du casernement (de type sarrelouisien), cette mutation, imposée et acceptée à la fois, est certes ressentie comme un progrès, car elle améliore les conditions de la cohabitation, mais elle modifie du même coup les termes de la coexistence entre civils et militaires.

Les contemporains n'ont pas manqué de s'interroger sur le rôle des garnisons. Dressant en 1699 le bilan de la guerre de la Ligue d'Augsbourg pour les Evêchés, l'intendant Turgot conclut : *les troupes seules les soutiennent et la guerre les enrichit*, en précisant : *ce qui occupe le plus les artisans et beaucoup plus que le commerce du dehors est la subsistance et réparation des troupes qui comprend outre la dépense journalière du soldat qui fait grande consommation et de l'officier qui entretient un grand nombre d'aubergistes . . . , les réparations . . . comme bottes pour la cavalerie et dragons et souliers pour l'infanterie, pourquoy il y a à Metz plus de deux cents cordonniers, qui est le corps le plus considérable de tous . . .* Mais on ne saurait chiffrer ces dépenses ou ces recettes. Quant aux marchands de chevaux, ils roulent sur l'or<sup>24</sup>. Le conflit suivant confirme ce diagnostic. De 1701 à 1714, la généralité de Metz fournit plus de 17 millions de rations de toute nature aux troupes de passage et récupéra

<sup>18</sup> Résumé dans Philippe Truttmann, *ouvr.cité*, p. 68—71 et Anne Blanchard, *Les ingénieurs du « Roy » de Louis XIV à Louis XVI*, Montpellier, 1979, p. 377—8.

<sup>19</sup> Selon les sources, la capacité varie de 729 (BN NAF 22721, f° 102 v°-103 r° et AG MR 1060, pour 1717 et 1727) à 1251 hommes (AG MR 975, p. 111; 1717). L'écart provient de la prise en compte ou non des bâtiments délabrés de la citadelle (441 ou 963 hommes), la capacité maximale de la caserne Saint-Pierre étant de 288 cavaliers, à raison de quatre par lit. L'effectif des chevaux varie de 1130 à 1424.

<sup>20</sup> BM Metz Ms 943, *Estat général des logemens de la Ville de Metz*, conformément à la visite de l'année 1727, qui répertorie la capacité de chacune des 3374 maisons messines.

<sup>21</sup> Gérard Populus, *Metz et le logement des troupes royales au XVIII<sup>e</sup> siècle*, D.E.S. Nancy, 1964, 94 p., dactylographié et AG MR 1001, p. 639—641.

<sup>22</sup> AM Metz HH 190.

<sup>23</sup> Taux calculés à partir des *Etats des Troupes* effectivement casernées, AD Moselle C 16 à 23.

<sup>24</sup> BN FR 22210, *Mémoire . . .*, f° 41—42. Cité par André Corvisier, *Les Français et l'armée sous Louis XIV*, Vincennes, 1975, p. 278—279.